



Anael Travail Temporaire DFS Procédure annuelle d'abattement

Version V9R5

Copyright © 2026 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : V4

Date de publication : 9 Mars 2026

Code du document : Anael TT V9R5 DFS

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Organisation.....	6
Sigles	6
Historique du document.....	7
Contacter Infor	7
Chapitre 1 Objet du document	9
Les programmes concernés.....	9
Périmètre du document.....	9
Restriction.....	10
Chapitre 2 Installation	11
Les programmes concernés.....	11
Les fichiers concernés.....	11
Installation du module.....	12
Première installation.....	12
Module déjà installé.....	13
Les automatismes.....	13
Les modifications manuelles.....	14
Liste des tables créées automatiquement.....	14
Rubriques soumises	15
Rubriques non soumises.....	18
Tables « utilisateur »	19
Tables systèmes	20
Paramétrages liés aux spécificités de l'abattement 10%.....	21
Principe.....	21
Agences (10A).....	22
Clients/chantiers (10C).....	23

Qualifications (10Q).....	24
Personnel (10P)	25
Catégorie (10D).....	26
Catégorie du bulletin	26
Catégorie du contrat	27
Qualifications à taux spécifique (10X).....	28
Rubriques non soumises (10I)	29
Accès à la table de paramétrage des rubriques paies (RUB)	31
Rubriques méthode (10R).....	32
Rubriques de paie gérant l'abattement (RUB).....	32
Brut pour l'abattement (BRU)	33
SMIC de référence (SMI).....	35
Accès à la table de paramétrage des catégories (10T).....	37
Chapitre 3 Exploitation.....	41
Lancement du programme d'aide à la décision	41
Gestion des éligibles	44
Génération	47
Traitement de la paie.....	49
Les bulletins de régularisation.....	49
Entête de bulletin – régularisation par bulletin.....	49
Entête de bulletin – régularisation globale.....	50
Corps du bulletin	50
Fin de procédure	51
Chapitre 4 Les éditions annexes.....	53
Introduction	53
Attestation ASSEDIC.....	54
UNEDIC	55
Maladie	56
Accident.....	57
Marges.....	58
Chapitre 5 Contrôles.....	59
Chapitre 6 Gestion par contrat.....	60

À propos de ce manuel

Public concerné

Les utilisateurs confirmés d'Anael Travail Temporaire.

La mise en place de ce module nécessite une très bonne connaissance du paramétrage, de la législation de l'abattement de 10% et de la paie au sens général.

Elle nécessite une vérification complète de vos bulletins de salaire, des états post-paies et des allègements.

Nous vous demandons de lire l'ensemble de la documentation avant de procéder au lancement du module.

En cas de difficulté, nous vous invitons à contacter votre directeur de projet, votre consultant ou encore votre point de contact Services pour convenir ensemble du mode d'intervention le plus approprié.

Périmètre du document

Appliquer l'abattement de 10% de charges sur le brut en rattrapage d'une année entière.

Ce rattrapage s'effectuant par le biais d'un bulletin complémentaire mensuellement ou annuellement.

Cet abattement n'est applicable qu'à certaines catégories de personnel.

En contrepartie de cet abattement, on soumet en brut les indemnités qui étaient non soumises sur le bulletin d'origine à l'exception des grands déplacements avec une incidence ou non sur les allègements selon l'option choisie.

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description
Chapitre 1	Objet du document
Chapitre 2	Installation
Chapitre 3	Exploitation
Chapitre 4	Les éditions annexes
Chapitre 5	Contrôles
Chapitre 6	Gestion par contrat

Sigles

Sigle	Signification
ETT	Entreprise de Travail Temporaire
DFS	Déduction forfaitaire spécifiques

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	21 octobre 2010	Patricia BOISROBERT	Création du document
1.1	30 novembre 2010	Patricia BOISROBERT	Modification du document (catégorie/contrat)
1.1	6 janvier 2011	Patricia BOISROBERT	Ajout complément marges
1.2	13 novembre 2012	Denis BRADIC	Version DFS 2012
1.2	16 novembre 2012	Christophe BENOIST	Relecture
1.3	24 novembre 2014	Patricia BOISROBERT	Gestion par contrat
1.4	18 août 2024	Denis BRADIC	Génération de DFS multiples
1.5	09 Mars 2026	AGH	Actualisation V9R5

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL <https://docs.infor.com/fr-fr/products>.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Objet du document

Les programmes concernés.

Les utilisateurs confirmés d'Anael Travail Temporaire.

La mise en place de ce module nécessite une très bonne connaissance du paramétrage, de la législation de l'abattement de 10% et de la paie au sens général.

Elle nécessite une vérification complète de vos bulletins de salaire, des états post-paies et des allègements.

Nous vous demandons de lire l'ensemble de la documentation avant de procéder au lancement du module.

En cas de difficulté, nous vous invitons à contacter votre directeur de projet, votre consultant ou encore votre point de contact Services pour convenir ensemble du mode d'intervention le plus approprié.

Périmètre du document.

Appliquer l'abattement de 10% de charges sur le brut en rattrapage d'une année entière.

Ce rattrapage s'effectuant par le biais d'un bulletin complémentaire mensuellement ou annuellement.

Cet abattement n'est applicable qu'à certaines catégories de personnel.

En contrepartie de cet abattement, on soumet en brut les indemnités qui étaient non soumises sur le bulletin d'origine à l'exception des grands déplacements avec une incidence ou non sur les allègements selon l'option choisie.

Nouveauté 2012 :

- Ajout d'un taux de SMIC supplémentaire
- Ajout d'une table de qualification pour définir des taux d'abattement spécifiques
- Ajout d'une possibilité supplémentaire sur le calcul des allègements

Nouveauté 2023 :

- Ajout d'un 3ème taux de SMIC antérieur
- Ajout du mot clef EXCDIFS pour exclure les rubriques CSG des lots DFS
- Ajout d'un code traitement sur les qualifs et rubriques soumises

Restriction

La DFS est un module qui nécessite une licence annuelle.

Il est donc nécessaire de demander un renouvellement de la clé de licence auprès du service commerciale et de la saisir via le gestionnaire de licence.

Chapitre 2 Installation

Les programmes concernés

Les programmes ci-dessous sont à installer dans le répertoire « replik02_ptf » de vos serveurs d'applications :

- PAXAB11PTF.WDW
- ALP08PTF.WDW

Rappel :

- 1 - Merci de vous assurer qu'aucun fichier ne porte le même nom dans le dossier REPLIK01_SPE\
- 2 - Effectuer une sauvegarde du répertoire replik02_ptf avant toute installation
- 3 - Si un fichier porte le même nom dans le dossier REPLIK02_PTF\ merci de bien vouloir le remplacer par celui-ci joint.

Les fichiers concernés

Avant de lancer la procédure, nous vous demandons de sauvegarder, au moins, les fichiers suivants qui se trouvent dans votre base de données :

- PARSYSP
- PARDIVP
- PPYPHP
- PPYALPP
- RECPPHP

Conseil : Afin d'effectuer une prise en main du module, nous vous invitons à procéder à l'exécution de celui-ci dans une base de tests.

Installation du module

Première installation

Le programme ci-dessous installera les paramétrages par défaut mais est aussi l'outil de gestion de l'abattement.

Pour ce faire, aller dans :

« Installation »

« Réservé maintenance »

« XXlance (utilitaire) »

Dans le nom de la fenêtre taper le nom du programme « PAXAB11 », valider, répondre « oui » :

Programme utilitaire à lancer (obligatoire)	
Nom fenêtre à lancer	PAXAB11

A renseigner si au moins un parametre à envoyer (taille maxi d'un parametre = 100 caracteres)		
Envoyer (O,N ou blanc)	Contenu du parametre	
Parametre 1.....	☐	
Parametre 2.....	☐	
Parametre 3.....	☐	

Avertissement : Si un code rubrique ou une table est déjà présente dans les paramétrages, le module n'écrasera pas le paramétrage existant. Il est donc nécessaire de vérifier si l'ensemble des paramétrages ont bien été créés conformément au descriptif que vous trouverez dans le paragraphe « Liste des paramètres installés automatiquement » :

Module déjà installé

Les automatismes

Lors du lancement du programme, une mise à jour du paramétrage sera effectuée automatiquement.

Toutefois pour que celle-ci s'effectue, il est nécessaire qu'aucun lancement de calcul ne soit effectué. Si c'est le cas, cliquez sur « Annul lancement », sortez du module puis relancez-le.

Exemple :

Dernière version

Paramétrage			
Gestion des paramètres			
Opt.	Désignation	Filter	
291	Agences concernées	Non renseigné = toutes les agences	10A
292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C
293	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q
294	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P
295	Rubriques non soussées	a réintégrer dans le brut	10I
296	Accès -> Rubriques paies		RUB
297	Rubriques méthode	Rubriques permettant le recalcul du bulletin	10R
298	Accès -> Catégories employés		10T
299	Catégories concernées	Non renseigné = toutes les catégories	10D

Gestion période			
Lot début	120	Décembre 2011	12 2011
Lot fin	131	Novembre 2012	11 2012
			Exercice paie 11
			Exercice paie 12

Gestion période		Valeurs Smic	
Bulletin par bulletin ou Global (M ou G)	M	Valeur du Smic antérieur	0,000 jusqu'au
Incidence sur les allègements (1, 2 ou N)	1	Valeur du Smic antérieur	8,900 jusqu'au 20/01/2012
Mode de règlement par défaut	C	Valeur du Smic en cours	9,000

Traitement **Génération des réguls**

Annul lancement

Statistiques

- ☒ Tous
- ☐ Les validés
- ☐ Les non validés

Rafraichir stat

Sortir... (F3)

Dès que la sélection est définitive, prendre l'option ci dessous pour enlever les réguls non sélectionnés (A10 dans le champ REPPHP PHEXL)

Si possible après la paie de régul

Suppr. non sélect

Rub	Désignation	Gain	Retenue	Nb bull	Nb pers	Solde
457	FRAIS PROFESS. ABATTU		-222467,18	2972	142	
458	REG. BRUT pour ABATTEMENT		60810,90	8333	613	
459	REG. BRUT pour ABATTEMENT		-60810,90	8333	613	60810,90
685	FRAIS PROFESSIONNEL		222467,18	2972	142	
456	Commentaire abattement					

Technique :

La mise à jour s'effectue sur la détection de la présence ou l'absence de la rubrique E01.

Liste des adaptations automatiques dont vous trouverez le détail dans le paragraphe « Liste des paramètres installés automatiquement » :

- Création des paramètres RU1 à RU7 dans la table 10R donnant les différents libellés de la rubrique 496
- Création d'une rubrique de type « information » 496
- Changement de la rubrique 497 → statut en "R", pas d'édition sur le bulletin et alimentation de l'accumulateur 998
- Changement de la rubrique 498 → pas édition sur bulletin et alimentation de l'accumulateur 980
- Changement de la rubrique 499 → statut en "R", pas d'édition sur le bulletin et alimentation de l'accumulateur 984, 998
- Changement de la rubrique 698 → pas édition sur bulletin
- Suppression de la rubrique 977
- Suppression de la rubrique 978
- Suppression de la rubrique 999
- Suppression de la rubrique E01

Technique :

La suppression des rubriques est une suppression logique et non physique (mise à jour d'une date de suppression dans le fichier des rubriques).

Les modifications manuelles

- Supprimer de la rubrique E01 dans les cotisations automatiques de la catégorie
- Ajouter de la rubrique 496 dans la table « Rubriques méthode » 10R.

Liste des tables créées automatiquement

Gestion des paramètres			
Opt.	Désignation	Filtre	Ind
231	Agences concernées	Non renseigné = toutes les agences	10A
232	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C
233	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q
234	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P
235	Rubriques non soumises	a réintégrer dans le brut	10I
236	Accès → Rubriques paies		RUB
237	Rubriques méthode	Rubriques permettant le recalcul du bulletin	10R
238	Accès → Catégories employés		10T
239	Catégories concernées	Non renseigné = toutes les catégories	10D

Rubriques soumises

Création de 4 nouvelles rubriques :

496	Commentaire abattement	I			0		0	0				
497	FRAIS PROFESS. ABATTU	R			N	N	N	0		0	0	
498	REG. BRUT pour ABATTEMENT	R			N	N	N	0		0	0	
499	REG. BRUT pour ABATTEMENT	R			N	N	N	0		0	0	

La rubrique 496 permettra la génération dans le bulletin du détail des calculs :

RUBRIQUE		Identité	
Valider...(Enter)	Code de la rubrique	496	Commentaire abattement
	Statut de la rubrique	I	Information
	Proposition auto de la base		
	Rubrique associée		
	Norme Acooss rattachée		
	Règle de gestion		
	Libellé court	Com/ABA	
	Libellé variable (,0)	0	
	Droit si > à		
	Impr./bul_fact (,0)	ci dessous	
	Base	0	Taux
	Mont		Glb
Contrôles			
Qte mini autorisée (P et F)		Blocage, Qté maximum (P et F)	
Taux mini autorisé (P et F)		Blocage, Tx maximum (P et F)	
Autorisations			
Autorisé module paie (,0)	0	Autorisé module facture (,0)	
Autorisé ds contrat (,0)		Autorisé ds rel. heures (,0)	0
Intégré dans sal. référé (,0)		Autorisé sur site (,0)	
Rubrique en % (,0)			
Rubrique cumul (,0,Z)		Si 0, saisie autorisée (,N)	
Calculs			
Recup cumul base rubr.		Taux revalo	
% autre taux		% du taux	

496 Commentaire abattement			
ATTENTION : Tant que la touche "OK" n'a pas été validée, aucun élément n'aura été actualisé.			
ACCUMULE :	Rubr.	P	F
Valider...(Enter)	Libelle	B/M	
Ajouter (F6)			

497 FRAIS PROFESS. ABATTU

ATTENTION : Tant que la touche "OK" n'a pas été validée, aucun élément n'aura été actualisé.

ACCUMULE :

	Rubr.	P	F	Libelle	B/M	T
Valider...(Enter)	998	0		NET A PAYER	M	Montant
Ajouter.....(F6)						

498 REG. BRUT pour ABATTEMENT

ATTENTION : Tant que la touche "OK" n'a pas été validée, aucun élément n'aura été actualisé.

ACCUMULE :	Rubr.	P	F	Libelle	B/M	
Validar...(Enter) 980 0 B R U T					M	Montant
Ajouter...(F8) → (F8)						

La même rubrique est créée en sens inverse de manière à compenser les nets à payer et imposables :

RUBRIQUE		Identité	
Valider...(Enter)	Code de la rubrique	499	REG. BRUT pour ABATTEMENT
	Statut de la rubrique	R	Retenue
	Proposition auto de la base		
	Rubrique associée		
	Norme Acooss rattachée		
	Règle de gestion		
	Libellé court	REG /AB	
	Libellé variable (,0)		
	Droit si > à		
	Impr./bul_fact (,0)	ci dessous	
	Base	N	Taux
	Mont	N	Glb
Contrôles			
Qte mini autorisée	(P et F)		Blocage, Qté maximum (P et F)
Taux mini autorisé	(P et F)		Blocage, Tx maximum (P et F)
Autorisations			
Autorisé module paie	(,0)	0	Autorisé module facture (,0)
Autorisé ds contrat	(,0)		Autorisé ds rel. heures (,0)
Intégré dans sal. référ	(,0)		Autorisé sur site (,0)
Rubrique en %	(,0)		
Rubrique cumul	(,0Z)		Si 0, saisie autorisée (,N)
Calculs			
Recup cumul base rubr.			Taux revalo
% autre taux		rubrique	% du taux

499 REG. BRUT pour ABATTEMENT	
ATTENTION : Tant que la touche "OK" n'a pas été validée, aucun élément n'aura été actualisé.	
ACCUMULE :	
Valider...(Enter)	Rubr. P F Libelle B/M
	984 0 NET Imposable M Montant
Ajouter...(F6)	998 0 NET A PAYER M Montant
	+

Rubriques non soumises

Cette rubrique permet la reprise des indemnités payées non soumises à hauteur de 100% :

RUBRIQUE		Identité	
Valider...(Enter)	Code de la rubrique	698	FRAIS PROFESSIONNEL
	Statut de la rubrique	R	Retenue
	Proposition auto de la base		
	Rubrique associée		
	Norme Acoess rattachée		
	Règle de gestion		
	Libellé court	FRS /PR	
	Libellé variable (,0)		
	Droit si > à		
	Impr./bul_fact (,0)	ci dessous	
	Base	N	Taux
		N	Mont
		N	
Contrôles			
Qte mini autorisée (P et F)		Blocage, Qte maximum (P et F)	
Taux mini autorisé (P et F)		Blocage, Tx maximum (P et F)	
Autorisations			
Autorisé module paie (,0)	0	Autorisé module facture (,0)	
Autorisé ds contrat (,0)		Autorisé ds rel. heures (,0)	0
Intégré dans sal. référ (,0)		Autorisé sur site (,0)	0
Rubrique en % (,0)			
Rubrique cumul (,0,Z)		Si 0, saisie autorisée (,N)	
Calculs			
Recup cumul base rubr.		Taux revalo	
% autre taux		% du taux	

698 FRAIS PROFESSIONNEL																
ATTENTION : Tant que la touche "OK" n'a pas été validée, aucun élément n'aura été actualisé.																
ACCUMULE :																
Valider...(Enter)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubr.</th> <th>P</th> <th>F</th> <th>Libelle</th> <th>B/M</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>990</td> <td>0</td> <td></td> <td>Total non imposable</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Rubr.	P	F	Libelle	B/M	990	0		Total non imposable	M					
Rubr.	P	F	Libelle	B/M												
990	0		Total non imposable	M												
Ajouter...(F6)																

Tables « utilisateur »

Dans :

« Installation »

« Tables utilisateur »

Les menus suivants ont été ajoutés :

Tables "Utilisateur"		
Opt	Désignation	
	Abattement 10%	
291	Agences concernées	10A
292	Clients / chantiers concernés	10C
293	Qualifications concernées	10Q
294	Personnel concerné	10P
295	Rubriques non soumises	10I
296	Accès -> rubriques paies	10Z
297	Rubriques méthode	10R
298	Accès -> catégories employés	10T
299	Catégories concernées	10D

Vous pouvez vérifier leurs créations en allant dans :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Paramètres systèmes »

P. SYSTEMES		Soc	Ind	In2	N	Désignation	V	C	M	S	Prg appel	Trsf	Prg gest	Ord	Fenetre
+ Ajouter.....(F6)		001	SYS	*20		Abattement 10%	10	90	90	90				290	
		001	SYS	10A		Agences concernées	10	90	90	90	FPARNO			291	
		001	SYS	10C		Clients / chantiers concernés	10	90	90	90	FPARNO			292	
		001	SYS	10Q		Qualifications concernées	10	90	90	90	FPARNO			293	
		001	SYS	10P		Personnel concerné	10	90	90	90	FPARNO			294	
		001	SYS	10I		Rubriques non soumises	10	90	90	90	FPARNO			295	
		001	SYS	10Z		Accès -> Rubriques paies	10	90	90	90	CC81			296	
		001	SYS	10R		Rubriques méthode	10	90	90	90	FPARNO			297	
		001	SYS	10T		Accès -> Catégories employés	10	90	90	90	CC103			298	
		001	SYS	10D		Catégories concernées	10	90	90	90	FPARNO			299	

Pour les ETT souhaitant différencier les taux sur certaines qualifications, il est possible d'ajouter la table 10X :

001	SYS	10X				Qualifs à taux spécifique	10	90	90	90	FPARNO			300				
-----	-----	-----	--	--	--	---------------------------	----	----	----	----	--------	--	--	-----	--	--	--	--

Tables systèmes

Vérification à effectuer (TYB)

Il est nécessaire de vérifier que la table « Type de document » soit conforme sinon il est nécessaire d'effectuer les modifications selon le modèle ci-dessous.

Pour ce faire, aller dans :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Type de document »

Les vérifications à faire sont autant sur le code que sur les valeurs :

Type de document		TYB	
	Code	Désignation	Valeurs
 Ajouter.....(F6)	...	P. INEXISTANTE	BULA
 Modifier.....(F2)	ANP	ANNUL PAIE	BULA BNPBNP
 Libellé étranger	BNP	NLLE PAIE	BULA ANPANP
	PAI	BULLETIN	BULA ANPANP

Exemple :

 Valider

Société: 001 Indice: TYB

Code
 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 A N P

Libellé
 A N N U L P A I E

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs
 0 1 2 3
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0
 B U L A B N P B N P

Complements
 0 1 2 3
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

 Sortir

Paramétrages liés aux spécificités de l'abattement 10%

Principe

2 possibilités :

- Soit utiliser le programme PAXAB11 à lancer par XXLANCE (conseillé)
- Soit utiliser les tables dans le menu « gestion utilisateurs »

Par défaut, si les codes dans les tables ne sont pas renseignés cela implique que tous les salariés seront pris en compte sans sélection.

291	Agences concernées	Non renseigné = toutes les agences	10A
292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C
293	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q
294	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P
295	Rubriques non soumises	a réintégrer dans le brut	10I
299	Catégories concernées	Non renseigné = toutes les catégories	10D

Agences (10A)

Si vous souhaitez qu'une partie des agences soient concernées par l'abattement, double cliquez sur « 291 – agences concernées » puis ajouter le code agence et son libellé.

Exemple :

The screenshot shows the 'Paramétrage' window with a 'Gestion des paramètres' list. The list has columns for 'Opt.', 'Désignation', 'Filtre', and 'Ind'. The entry '291 Agences concernées' is selected, with 'Non renseigné = toutes les agences' in the 'Filtre' column and '10A' in the 'Ind' column. Below this is the 'PARAMETRES Sélection' window, which has a 'Rubr. non soumises' section and a 'PARAMETRE Gestion' section. The 'PARAMETRE Gestion' window is open, showing a 'Table' with 'Société: 001' and 'Indice: 10A'. It contains a 'Code' field with digits 1-9, a 'Libellé' field with the text 'Agence 001', and a 'Valeurs' section with a grid of numbers 0-9. A warning message states: 'Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.'

Validez et recommencez autant de fois que nécessaire.

Clients/chantiers (10C)

Si vous souhaitez qu'une partie des clients/chantiers soient concernés par l'abattement, double cliquez sur « 292 – clients/chantiers concernés » puis ajouter le code agence du client et le matricule client ainsi que son libellé.

Exemple :

Age	Client	Raison Sociale
→ 001	100124	INFOR

Paramétrage

Gestion des paramètres

Opt.	Désignation	Filtre	Ind
291	Agences concernées	Non renseigné = toutes les agences	10A
292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C

PARAMETRES Sélection

Rubr. non soumises

Clients / chantiers

Non renseigné = to

Ajouter.....(F6)

Modifier.....(F2)

Traitement

PARAMETRE Gestion

Ok Valider Table

Société: 001 Indice: 10C

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	0	1	1	0	0	1	2	4

Libellé

C l i e n t I N F O R

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Complements

Attention :

Le paramétrage ne concerne pour l'instant que les clients

Validez et recommencez autant de fois que nécessaire.

Qualifications (10Q)

Saisir dans cette table, les qualifications concernées par l'abattement, double cliquez sur « 293 – qualifications concernées » puis ajouter le code qualification et son libellé.

The screenshot shows the 'PARAMETRES Sélection' window. The 'Qualifications concernées' table is displayed with the following data:

Code	Désignation	Valeurs	Compléments
CHA400	CHAUFFEUR	01	
CHA402	CHAUFFEUR BENNE		
CHA403	CHAUFFEUR CAMION GRUE		
CHA406	CHAUFFEUR PL	01	
CHA407	CHAUFFEUR ROUTIER INTER	01	
CHA408	CHAUFFEUR ROUTIER NATION	01	

The 'PARAMETRE Gestion' dialog box is open, showing the 'Table' tab. It displays the 'Code' field with the value 'CHA408' and the 'Libellé' field with the value 'CHAUFFEUR ROUTIER NATION'. The 'Société' field is set to '001' and the 'Indice' field is set to '10Q'. Below these fields, there is a grid for 'Valeurs' and 'Compléments'.

Validez et recommencez autant de fois que nécessaire.

Nouveauté 2023 : Il est possible d'indiquer dans les valeurs de cette table un numéro de traitement unique sur 2 caractères (01, 02, etc...).

Les qualifications sans traitement particuliers prendront en compte toutes les rubriques non soumises paramétrées.

Les qualifications avec un traitement particulier ne prendront en compte que les rubriques soumises ayant le même numéro de traitement.

Conseil :

Afin de connaître les qualifications qui ont été payées sur la période, vous pouvez exporter sur Excel l'état des marges contrats qui comporte les codes des qualifications payées.

Pour récupérer le libellé des qualifications, il est possible d'exporter la liste des qualifications standards sur Excel qui par le biais d'un tableau croisé dynamique permettra d'obtenir la liste (codes et libellés) des qualifications utilisées (fonction RECHERCHEV).

De cette liste, on supprimera les qualifications qui ne sont pas à prendre dans les abattements puis celle-ci pourra être importée dans la table « 10Q – qualifications concernées ».

Cette procédure étant particulière, il sera nécessaire de vous faire aider par votre consultant.

Personnel (10P)

Si vous souhaitez qu'une partie du personnel soit concerné par l'abattement, double cliquez sur « 294 – Personnel concernés » puis ajouter le matricule personnel ainsi que son libellé.

Exemple :

Paramétrage | Gestion des paramètres

Opt.	Désignation	Filtre	Ind
291	Agences concernées	Non renseigné = toutes les agences	10A
292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C
293	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q
294	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P

Rubr. non soumises

PARAMETRES Sélection

Personnel concerné
Non renseigné = tout le personnel

PARAMETRE Gestion

Société: 001 Indice: 10P

Code
1 2 3 4 5 6 7 8 9
0 0 1 1 0 0 8 0 7

Libellé
D U P O N T A L E X

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Validez et recommencez autant de fois que nécessaire.

Catégorie (10D)

Catégorie du bulletin

Si vous souhaitez qu'une partie des catégories soient concernées par l'abattement, double cliquez sur « 299 – Catégorie concernée » puis ajouter le code de la catégorie ainsi que son libellé.

La sélection se fera sur la catégorie présente dans le bulletin d'origine.

Exemple :

Code	Désignation
NBA	Non cadre bâtiment

Ok Valider

Table

Société: 001 Indice: 10D

Code

1 2 3 4 5 6 7 8 9

N B A

Libellé

N o n c a d r e b a t i m e n t

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0 1 2 3

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Complements

0 1 2 3

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Sortir

Validez et recommencez autant de fois que nécessaire.

Catégorie du contrat

Si vous souhaitez prendre en compte non pas la catégorie utilisée dans le bulletin mais celle du contrat (cas de reprise du code catégorie dans le contrat afin de faire un travail préparatoire de la DFS), il est nécessaire d'effectuer la modification suivante :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Paramètres systèmes »

Tabuler sur le code société puis saisir le code « SYS »

Modifier la ligne « 10D – Catégories concernées »

Ajouter le code « CTR » dans la colonne « IN4 »

Exemple :

Sélection société, indice 1 et indice2

001 SYS

Sélection tri

☐ Indice 1 + Indice 2

☒ Indice 1 + Ordre menu

Ord = Numéro option du menu (ordre de présentation du menu)

O = Option de création (lettre pour option obligatoire)

P. SYSTEMES

	Soc	Ind	In2	N	Désignation	V	C	M	S	Prg appel	Trsf	Prg gest	Ord	Fenetre	Pèr	In3	In4	O	N
+ Ajouter.....(F6)	001	SYS	10Z		ACCES RUBRIQUE PAYE	10	90	90	90	CC81			296						
	001	SYS	10R		RUBRIQUES METHODE	10	90	90	90	FPARNO			297						
	001	SYS	10T		ACCES CATEGORIES	10	90	90	90	CC103			298						
	001	SYS	10D		Catégories concernées	10	90	90	90	FPARNO			299				CTR		

Qualifications à taux spécifique (10X)

Parmi les qualifications paramétrées précédemment pour l'abattement 10%, saisir dans cette table les qualifications qui seront abattues à un taux différent.

Code	Désignation
CON104	MACON TP

Ici 5% :

PARAMETRE Gestion

Ok Valider

Société: 001 Indice: 10X

Code: MAC104

Libellé: MACON TP

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Complements

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Sortir

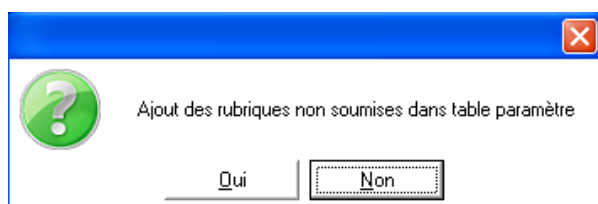
Nb : Les qualifications paramétrées dans la table 10Q permettent de sélectionner tous les contrats contenant celles-ci.

Les qualifications paramétrées dans la table 10X permettent de définir un taux d'abattement différent de celui paramétré dans la table 10R (code BRU).

Rubriques non soumises (10I)

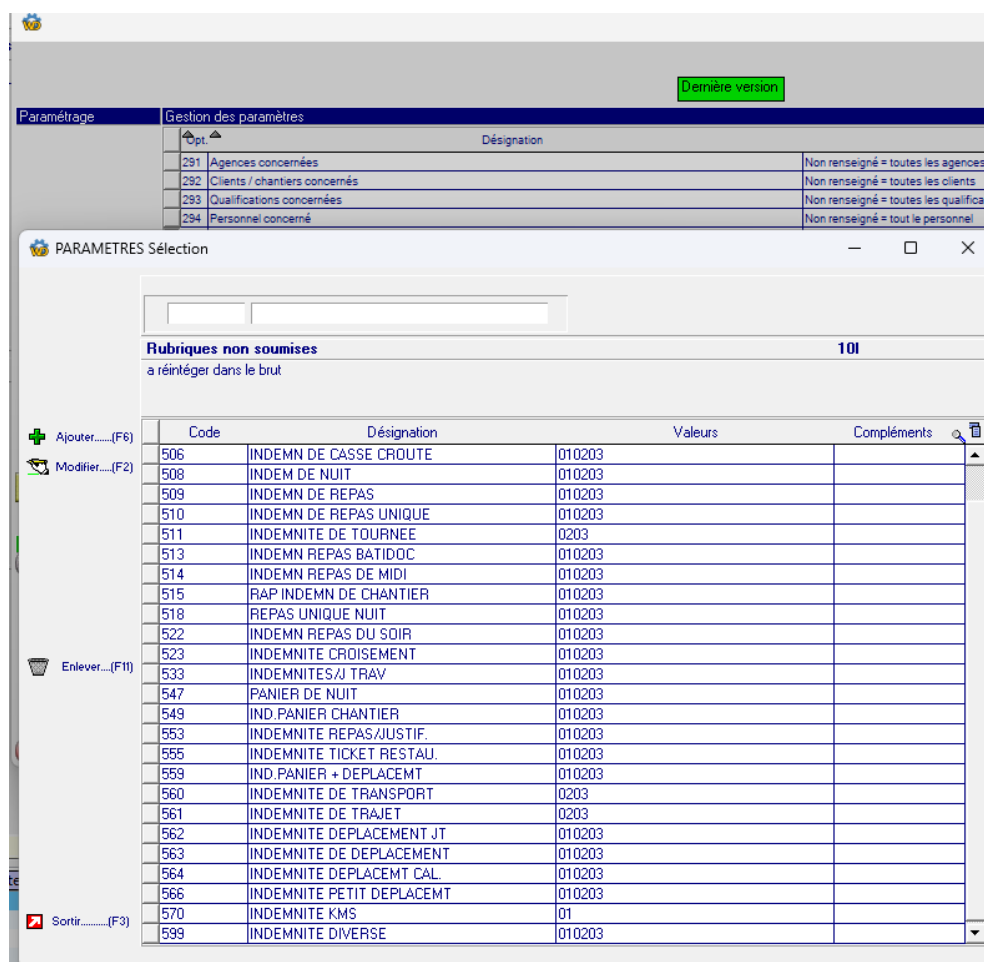
2 possibilités :

- Saisir dans cette table, les rubriques concernées par l'abattement, double cliquez sur « 295 – Rubriques non soumises » puis ajouter le code rubrique et son libellé.
- cliquer sur le bouton « Rubr. non soumises », puis à la question



Répondre « oui »

Le logiciel alimentera par défaut la table avec toutes les rubriques non soumises.



Ensuite, supprimer en cliquant sur «  Enlever...(F11) », les indemnités non concernées par l'abattement.

Nouveauté 2023 : Il est possible d'indiquer dans les valeurs de cette table des numéros de traitement particuliers sur 2 caractères (01, 02, etc...)

Les qualifications sans numéros de traitement particulier prendront en compte toutes les rubriques soumises qu'elles aient un numéro de traitement ou bien qu'elles n'en n'aient pas.

Les qualifications avec le numéro de traitement particulier '01' ne prendront en compte que les rubriques soumises dont le numéro de traitement '01' figure parmi les numéros listés dans valeurs de la rubrique paramétrée. Et ainsi de suite pour le code '02', etc...

Exemple :

Si nous reprenons notre saisie de qualification :

Qualifications concernées				10Q
Non renseigné = toutes les qualifications				
 Ajouter.....(F6)  Modifier.....(F2)	Code	Désignation	Valeurs	Compléments
	CHA400	CHAUFFEUR	01	
	CHA402	CHAUFFEUR BENNE		

Non constatons que 3 indemnités seront ignorées pour le calcul de la déduction des contrats ayant la qualification CHA400

Rubriques non soumises				10I
a réintégrer dans le brut				
 Ajouter.....(F6)  Modifier.....(F2)	Code	Désignation	Valeurs	Compléments
	506	INDEMN DE CASSE CROUTE	01 0203	
	508	INDEMN DE NUIT	01 0203	
 Enlever.....(F11)	509	INDEMN DE REPAS	01 0203	
	510	INDEMN DE REPAS UNIQUE	01 0203	
	511	INDEMNITE DE TOURNEE	0203	
 Sortir.....(F3)	513	INDEMN REPAS BATIDOC	01 0203	
	514	INDEMN REPAS DE MIDI	01 0203	
	515	RAP INDEMN DE CHANTIER	01 0203	
	518	REPAS UNIQUE NUIT	01 0203	
	522	INDEMN REPAS DU SOIR	01 0203	
	523	INDEMNITE CROISEMENT	01 0203	
	533	INDEMNITES/J TRAV	01 0203	
	547	PANIER DE NUIT	01 0203	
	549	IND.PANIER CHANTIER	01 0203	
	553	INDEMNITE REPAS/JUSTIF.	01 0203	
	555	INDEMNITE TICKET RESTAU.	01 0203	
	559	IND.PANIER + DEPLACEMENT	01 0203	
	560	INDEMNITE DE TRANSPORT	0203	
	561	INDEMNITE DE TRAJET	0203	
	562	INDEMNITE DEPLACEMENT JT	01 0203	
	563	INDEMNITE DE DEPLACEMENT	01 0203	
	564	INDEMNITE DEPLACEMENT CAL.	01 0203	
	566	INDEMNITE PETIT DEPLACEMENT	01 0203	
	570	INDEMNITE KMS	01	
	599	INDEMNITE DIVERSE	01 0203	

alors que toutes les rubriques non soumises paramétrées seront prisent en compte pour le calcul de la déduction des contrat ayant la qualification CHA402

Technique : Limitation effectuée à 500 rubriques

Accès à la table de paramétrage des rubriques paies (RUB)

Ce menu vous permet d'accéder au paramétrage des rubriques de paie sans sortir du module :

Paramétrage | Gestion des paramètres

Opt.	Désignation	Filtre	Ind
291	Agences concernées	Non renseigné = toutes les agences	10A
292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C
293	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q
294	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P
295	Rubriques non soumises	a réintégrer dans le brut	10I
296	Accès -> Rubriques paies		RUB

RUBRIQUES Gestion

Type de rubriques

- ☒ Rubriques imposables (soumis)
- ☐ Rubriques de charges (cotisations)
- ☐ Rubriques non imposables (n. soumis)

Signification : S=Statut, C=Base calcul
Edition sur bulletin : 1=base, 2=taux, 3=mont
Modules : P=Paie, F=Facture
Autorisation, divers : 1=Contrat, 2=R.hres, 3=S.référé, 4=sur site, 5=rub en %

RUBRIQUES

Rub	Désignation	S	C	Si > à	1	2	3	B	P	F	1	2	3	4	5	Bru	Ta	Tb	T.empl	T.pat	T	Org	R.g
000	Placement	C			0	0	0	0															
001	HEURES NORMALES	G			0	0	0		0	0	0	0	0	0									
002	HEURES SUP TAUX 1	G			0	0	0		0	0	0	0	0	0									
003	HEURES SUP TAUX 2	G			0	0	0		0	0	0	0	0	0									
004	HEURES SUP TAUX 3	G			0	0	0		0	0	0	0	0	0									
005	HEURES SUP TAUX 4	G			0	0	0		0	0	0	0	0	0									

Rubriques méthode (10R)

Ci-dessous tous les codes alimentés automatiquement :

Rubriques méthode

10R

Rubriques permettant le recalcul du bulletin

	Code	Désignation	Valeurs
 Ajouter.....(F6)	BRU	980	
 Modifier.....(F2)	RU1	Frais professionnels réintégré	
 Libellé étranger	RU2	Brut initial	
	RU3	Brut corrigé	
	RU4	Abattement	
	RU5	Brut abattu	
	RU6	Info: SMIC Plancher	
	RU7	Régularisation abattement	
		RUB	Gestion abattement 10%
 Enlever.....(F11)	SMI	950	

Rubriques de paie gérant l'abattement (RUB)

Ce paramètre permet de définir les rubriques utilisées pour le calcul de l'abattement 10% dans les « nouvelles » paies générées.

Ces codes rubriques seront à modifier si vous avez créé des codes rubriques différentes que celles définies par défaut.

Le paramétrage de base est le suivant :


Table

Société: 001
Indice: 10R

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
R	U	B						

Libellé
G e s t i o n a b a t t e m e n t 1 0 %

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
4	9	7	4	9	8	4	9	9	6	9	8	4	9	6															

A lire par code de 3 caractères (rubriques 497, 498, 499, 698 et 496).

Brut pour l'abattement (BRU)

Ce paramètre permet de définir les rubriques à prendre en compte dans la base de calcul pour l'abattement.

Si ce paramètre est absent, le logiciel prendra par défaut le montant de la rubrique 980 (en standard, le brut) et la valeur d'abattement à 10% :

PARAMETRE Gestion

Ok Valider

Table

Société: 001 Indice: 10R

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	R	U						

Libellé

9 8 0

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

Compléments

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
0	1	0																												

Sortir

Vous pouvez indiquer des codes rubriques de manières successives dans la zone « **Libellé** » et « **Valeurs** » et utiliser des « --- » pour déduire du montant de la rubrique de départ, le montant des rubriques de paie saisie.

Exemple 1 :

Table

Société: 001 Indice: 10R

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	R	U						

Libellé

9 8 0 - - - 2 0 0

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0										1									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7			

Compléments

0										1									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7			
0	1	0																	

Exemple 2 :

Société: 001 Indice: 10R

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	R	U						

Libellé

0 0 1 0 0 2 0 0 3 0 0 4 0 0 5 0 0 6 0 0 7 0 0 8 0 0 9 0 1 0

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
0	1	1	0	1	2	0	1	3	0	1	4	0	1	5	0	1	6	0	1	7	0	1	8	0	1	9	0	2	0	

Compléments

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
0	1	0																												

Dans la zone « **Compléments** », saisir le pourcentage d'abattement sur 3 caractères.

Dans notre exemple, la valeur correspond à 10%.

Remarque : Si le nombre de rubrique (20 codes possibles) n'est pas suffisant, il est possible de créer le paramètre « BR2 » donnant la possibilité d'ajouter 20 rubriques supplémentaires.

Comme dans le paramétrage initial, vous pouvez utiliser les zones « libellé » et « valeurs ».

Example :

O.k. Valider

Société:	001	Indice:	10R
----------	-----	---------	-----

Code									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
B	R	2							

Libellé																			
1	2	0	1	3	0	1	4	0											

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs																													
0										1					2					3									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Complements																													
0										1					2					3									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Sortir

SMIC de référence (SMI)

Ce paramétrage permet de définir le mode de calcul du SMIC de référence afin que l'abattement ne soit pas en dessous de celui-ci.

Si ce paramètre est absent, le logiciel prendra par défaut la rubrique 950 (en standard, le total des heures) :

 Valider

Table

Société: 001 Indice: 10R

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
S	M	I						

Libellé

9 5 0

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

Compléments

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

 Sortir

Vous pouvez indiquer des codes rubriques de manières successives dans la zone « Libellé » et « Valeurs » et utiliser des « --- » pour déduire de la rubrique de départ, des rubriques de paie (la valeur prise en compte par défaut est la base de la rubrique).

La zone « Compléments » :

Tous les 3 caractères saisir le type de valeur à prendre en compte :

T => taux revalorisation = taux de base (100%)

S => taux revalorisation = taux de revalorisation calculé dans le bulletin d'origine (ex : 125%)

Par défaut => 100%

M => Montant de la rubrique de paie du bulletin d'origine

Dans notre exemple ci-dessous, le SMIC de référence sera calculé de la manière suivante :

- Base de la rubrique 001 x par le taux du SMIC revalorisé à 100%
- + Base de la rubrique 002 x par le taux du SMIC revalorisé à 125%
- + Montant de la rubrique 390 (IFC)
- + Montant de la rubrique 399 (CP)

 Valider

Table

Société: 001 Indice: 10R

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
S	M	I						

Libellé

0 0 1 0 0 2 3 9 0 3 9 9

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Complements

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

 Sortir

T S M M

REMARQUE : les paramètres proposés ne sont que des exemples de saisie.

NB :

Si le nombre de rubrique (20 codes possibles) n'est pas suffisant, il est possible de créer le paramètre « SM2 » donnant la possibilité de 20 rubriques supplémentaires.

Comme dans le paramétrage initial, vous pouvez utiliser les zones « libellé » et « valeurs ».

Accès à la table de paramétrage des catégories (10T)

Il est nécessaire de modifier les « cotisations automatiques » présentes dans les catégories qui ont été utilisées dans l'année et concernées par l'abattement.

AVANT TOUTE MODIFICATION : nous vous conseillons de faire une impression écran de celles-ci. Pour ce faire, aller dans :

Anael TT V9R5 DFS | 37

Choisir la catégorie concernée puis cliquer sur « **4 - Cotisations automatiques** » et procéder à une impression écran de toutes les pages :

CATEGORIE - CHARGES APPELEES

Catégorie: EMP EMPLOYEE

Taux spéciaux
Répondre par O pour ts spécial
PS = taux salarial, PP = taux patronal

Rub	Rubrique	Abattement	en sur	Max. ab	S	Tx PS	P	Tx PP
C00	S.S. MALADIE-SOLIDARITE							
C05	S.S. VIEILLESSE PLAF							
C09	S.S. VIEILLESSE							
C11	FNAL SUR BRUT							
C12	FNAL/ TRA							
C19	TRANSPORT							
C20	ACCIDENT DU TRAVAIL							

Recommencer pour toutes les catégories concernées.

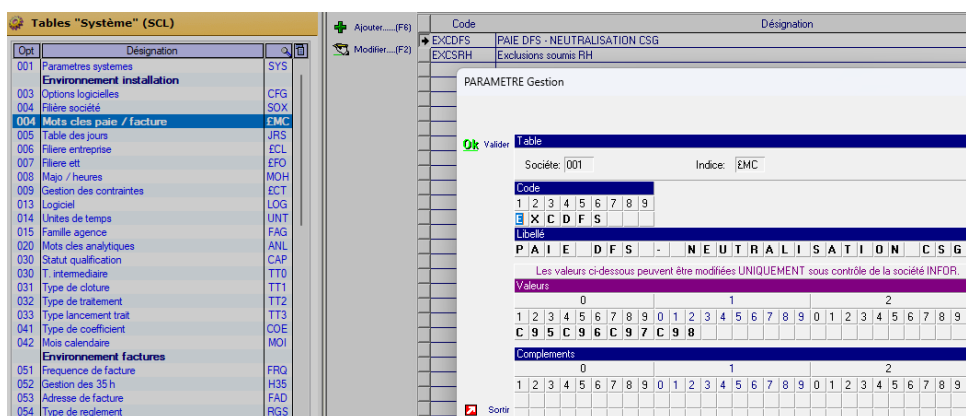
Ensuite, vous devez supprimer en cliquant sur « **Supprimer (F11)** » toutes les cotisations qui ne sont pas soumises à l'abattement (ex : CSG/RDS etc).

Si vous aviez déjà installé le module l'année dernière, **supprimez** aussi la rubrique « E01 » :

C66	PREVOYANCE CADRE IND 3
C69	PREVOYANCE CADRE TRA
C74	TAXE PREVOYANCE
C88	CONT.ACCORD 24/11/00
C89	CONTRIBUTION FASTT / BRUT
C91	TAXE D'APPRENTISSAGE
C92	FORMATION CONTINUE
C93	EFFORT CONSTRUCTION
C99	ALLEGEMENT
D81	Réd cotis salariale/HS
D82	Déd. forfaitaire/HS
E01	CHARGES /FRAIS ABATTU

Remarque : Ces rubriques seront supprimées juste le temps du traitement de paie des bulletins complémentaires liés à l'abattement et devront être remises avant la procédure de paie dite « normale ».

Nouveauté 2023 : Il est possible de paramétrer un mot clef paie facture EXCDIFS afin de neutraliser les cotisations des catégories lors de paies DFS sans avoir à retirer ces mêmes cotisations de l'ensemble des catégories :



The screenshot shows the 'Tables "Système" (SCL)' window with the '004 Mots clés paie / facture' table selected. The 'PARAMETRE Gestion' window is open, showing the configuration for the 'PAIE DFS - NEUTRALISATION CSG' table. The 'Code' field is set to 'EXCDIFS' and the 'Désignation' field is set to 'Exclusions soumis RH'. The 'Table' section shows the 'Société' as '001' and the 'Indice' as 'EMC'. The 'Code' field is set to 'EXCDIFS'. The 'Libellé' field is set to 'PAIE DFS - NEUTRALISATION CSG'. The 'Valeurs' section shows a grid of 30 values (0 to 29) for the 'C' column, with the first 29 values being 'C' and the last value being '9'. The 'Compléments' section shows a grid of 30 values (0 to 29) for the 'C' column, with the first 29 values being 'C' and the last value being '9'.

Les valeurs et compléments vous permettent de saisir jusqu'à 30 cotisations. Veillez à ne pas laisser de « trous » dans la liste.

Ici les rubriques C95, C96, C97 et C98 ne seront pas déclenchées dans les paies DFS.

Chapitre 3 Exploitation

Lancement du programme d'aide à la décision

Une fois le paramétrage effectué, saisir :

- le lot de début de traitement
- le lot de fin de traitement
- choisir le type de bulletin souhaité :
 - « M » (mensuel) : le logiciel génèrera autant de bulletin dit complémentaire que de bulletin généré pour le salarié
 - « G » (global) : le logiciel génèrera 1 seul bulletin pour l'ensemble de la période (Attention : aucune régularisation sur les allègements Fillon ne pourra se faire)
- Choisir si vous le souhaitez, un recalcul des allègements (N, 1 ou 2)
 - N les lots de DFS sont ignorés dans les allègements
 - 1 le paramétrage d'allègement pris en compte est celui actif à la date de règlement de la paie de novembre
 - 2 le paramétrage d'allègement pris en compte est celui actif à la date de règlement du bulletin d'origine.
- Choisir si vous le souhaitez, un mode de règlement par défaut (dans l'exemple ci-dessous tous les bulletins seront réglés par « Chèque »). Si la zone n'est pas renseignée le mode de règlement sera celui de la fiche « personnel ».

Paramétrage		Gestion des paramètres																																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>pt.</th> <th>Désignation</th> <th>Filter</th> <th>Ind</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>292</td> <td>Clients / chantiers concernés</td> <td>Non renseigné = toutes les clients</td> <td>10C</td> </tr> <tr> <td>293</td> <td>Qualifications concernées</td> <td>Non renseigné = toutes les qualifications</td> <td>10Q</td> </tr> <tr> <td>294</td> <td>Personnel concerné</td> <td>Non renseigné = tout le personnel</td> <td>10P</td> </tr> <tr> <td>295</td> <td>Rubriques non soumises</td> <td>a réintégrer dans le brut</td> <td>10I</td> </tr> <tr> <td>296</td> <td>Accès -> Rubriques paies</td> <td></td> <td>RUB</td> </tr> <tr> <td>297</td> <td>Rubriques méthode</td> <td>Rubriques permettant le recalcul du bulletin</td> <td>10R</td> </tr> <tr> <td>298</td> <td>Accès -> Catégories employés</td> <td></td> <td>10T</td> </tr> <tr> <td>299</td> <td>Catégories concernées</td> <td>Non renseigné = toutes les catégories</td> <td>10D</td> </tr> <tr> <td>300</td> <td>Qualificat* à taux spécifique</td> <td></td> <td>10X</td> </tr> </tbody> </table>	pt.	Désignation	Filter	Ind	292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C	293	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q	294	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P	295	Rubriques non soumises	a réintégrer dans le brut	10I	296	Accès -> Rubriques paies		RUB	297	Rubriques méthode	Rubriques permettant le recalcul du bulletin	10R	298	Accès -> Catégories employés		10T	299	Catégories concernées	Non renseigné = toutes les catégories	10D	300	Qualificat* à taux spécifique		10X	
pt.	Désignation	Filter	Ind																																								
292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C																																								
293	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q																																								
294	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P																																								
295	Rubriques non soumises	a réintégrer dans le brut	10I																																								
296	Accès -> Rubriques paies		RUB																																								
297	Rubriques méthode	Rubriques permettant le recalcul du bulletin	10R																																								
298	Accès -> Catégories employés		10T																																								
299	Catégories concernées	Non renseigné = toutes les catégories	10D																																								
300	Qualificat* à taux spécifique		10X																																								
Gestion période																																											
Lot début	121	12 2011	Exercice paie 12																																								
Lot fin	131	10 2012	Exercice paie 12																																								
Gestion période		Valeurs Smic																																									
Bulletin par bulletin ou Global (M ou G)	M	Valeur du Smic antérieur	9,190 jusqu'au 13/01/2012																																								
Incidence sur les allègements (1, 2 ou N)	2	Valeur du Smic antérieur	9,220 jusqu'au 13/02/2012																																								
Mode de règlement par défaut	C	Valeur du Smic en cours	9,400																																								

Gestion éligibles

Traitement | Génération des réguls

Lancement

Statistiques

Rub	Désignation	Gain	Retenue	Nb bull	Nb pers	Solde
457	FRAIS PROFESS. ABATTU					
458	REG. BRUT pour ABATTEMENT					
459	REG. BRUT pour ABATTEMENT					
695	FRAIS PROFESSIONNEL					
456	Commentaire abattement					

Sortir...(F3)

- Le produit vous propose la valeur du SMIC actif au moment de l'activation du module.

Vérifier les valeurs de SMIC de l'année afin que l'abattement puisse s'effectuer dans le cadre de la limite du SMIC (autrement dit, le fait de minorer de 10 % ne doit pas conduire à ce que la base de cotisation du salarié soit inférieure au SMIC).

Si vous ne souhaitez pas cette fonctionnalité saisir les valeurs à 9999.99.

Remarque : La date à renseigner dans « jusqu'au » doit être supérieure à la date de règlement du mois précédent.

Exemple :

Société avec date de règlement au 12 du mois suivant

Augmentation au 1^{er} janvier

Ceci implique une date de prise en compte du SMIC à 9.19€ jusqu'au 12 Janvier

Valeurs Smic

Valeur du Smic antérieur	9,190	jusqu'au	13/01/2012
Valeur du Smic antérieur	9,220	jusqu'au	13/02/2012
Valeur du Smic en cours	9,400		

Si la valeur du SMIC a changé 2 fois en cours d'exercice, vous pouvez renseigner les 3 valeurs.

Ensuite, cliquer sur «  ».

La fenêtre suivante s'affiche :

 LANCEMENT DE LA GENERATION DES REGULS ABATTEMENT

CONFIRMEZ VOUS LA GENERATION DES REGULS ABATTEMENT ?

Cliquez sur « oui »

Technique :

Le programme recherche, par rapport au numéro de lots de début et de fin saisis, tous les intérimaires (selon paramétrage) dont les agences/clients/qualifications/catégories/rubriques non soumises (selon paramétrage) ont été sélectionnés puis crée les rubriques 496, 497, 498 et 499 dans le fichier des réclamations de paie (RECPPHP – champ EXL en valeur A10).

Le logiciel vous indique lorsque le traitement est terminé et vous affiche des statistiques par rubrique de paie à générer :

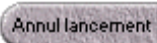
The screenshot shows the 'Gestion période' window with the following details:

- Lot début: 050, Lot fin: 061
- Janvier, Décembre
- 01 2008, 12 2008
- traitement terminé
- OK button
- Bulletin par bulletin ou Global
- Incidence sur les allègements (O ou N): 0

Below the window, there is a 'Génération des réguls' section with a 'Suppr non select' button. A pink box contains the text: 'Dès que la sélection est définitive, prendre l'option ci dessous pour enlever les réguls non sélectionnées (A10 dans le champ RECPPHP.PHEXL) Si possible après la paie de régul'.

The 'Statistiques' table is displayed below:

Rub	Désignation	Gain	Retenue	Nb bull	Nb pers	Solde
497	FRAIS PROFESS. ABATTU	58 501,74 €		1654	137	
498	REG. BRUT pour ABATTEMENT		176 686,97 €	10800	1089	
499	REG. BRUT pour ABATTEMENT	176 686,97 €		10800	1089	
698	FRAIS PROFESSIONNEL		58 501,74 €	1654	137	

Vous pouvez annuler la sélection en cliquant sur le bouton «  »

Technique :

Le programme supprime tous les enregistrements dans le fichier de gestion des réclamations (RECPPHP) dont le champ EXL à une valeur A10.

Gestion des éligibles

Une fois le traitement terminé, cliquer sur le bouton «  »

Dans le cas d'un traitement de type « M » : on vous affiche autant de ligne que de contrat avec l'information de l'abattement par ligne et un changement de couleur entre chaque salarié :

Retour gestion

Total

118 185,24

118 185,24

Cumul > plancher

143 079,00

125 895,41

Cumul < plancher

-24 893,76

-7 710,17

Tous

Les validés

Les non validés

Rafraîchir

Plancher

0,00

Filter à partir de

0,00

0,00

Age	Nom, prénom	Brut 10 %	Ina 90 %	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N.bull	N. ctr	Qualif
001	ABA SAMIRA	10,55 €		10,55 €	202,48 €	0530006	12/05/2008	108501	111260	OPE003
001	ABA SAMIRA	23,21 €		23,21 €	202,48 €	0530006	12/05/2008	108501	111260	OPE003
001	ABA SAMIRA	17,94 €		17,94 €	202,48 €	0530006	12/05/2008	108501	111439	AGE100
001	ABA SAMIRA	7,09 €		7,09 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111260	OPE003
001	ABA SAMIRA	3,77 €		3,77 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111439	AGE100
001	ABA SAMIRA	12,08 €		12,08 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111790	OPE003
001	ABA SAMIRA	33,66 €		33,66 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111887	OPE003
001	ABA SAMIRA	12,08 €		12,08 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111942	AGE100
001	ABA SAMIRA	13,81 €		13,81 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111942	AGE100
001	ABA SAMIRA	7,77 €		7,77 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	112079	OPE007
001	ABA SAMIRA	29,34 €		29,34 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	112079	OPE007
001	ABA SAMIRA	2,54 €		2,54 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	111790	OPE003
001	ABA SAMIRA	7,07 €		7,07 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	111887	OPE003
001	ABA SAMIRA	5,44 €		5,44 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	111942	AGE100
001	ABA SAMIRA	16,15 €		16,15 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	112079	OPE007
001	ABI MUSTAPHA	23,62 €		23,62 €	161,25 €	0540001	12/06/2008	108900	111938	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	33,36 €		33,36 €	161,25 €	0540001	12/06/2008	108900	111938	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	30,15 €		30,15 €	161,25 €	0540001	12/06/2008	108900	112132	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	11,97 €		11,97 €	161,25 €	0550003	12/07/2008	109289	111938	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	6,33 €		6,33 €	161,25 €	0550003	12/07/2008	109289	112132	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	5,18 €		5,18 €	161,25 €	0550003	12/07/2008	109289	112799	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	1,09 €		1,09 €	161,25 €	0560001	12/08/2008	109687	112799	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	7,57 €		7,57 €	161,25 €	0560001	12/08/2008	109687	113408	PRE010
001	ABI MUSTAPHA	1,59 €		1,59 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113408	PRE010
001	ABI MUSTAPHA	6,10 €		6,10 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113434	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	12,19 €		12,19 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113542	PRE010
001	ABI MUSTAPHA	21,47 €	7,72 €	13,75 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113957	OPE001
001	ABI MUSTAPHA	1,28 €		1,28 €	161,25 €	0580003	12/10/2008	110559	113434	PRE003
001	ABI MUSTAPHA	2,56 €		2,56 €	161,25 €	0580003	12/10/2008	110559	113542	PRE010
001	ABI MUSTAPHA	4,51 €		4,51 €	161,25 €	0580003	12/10/2008	110559	113957	OPE001
001	ABI SAMIA	1,24 €		1,24 €	103,87 €	0500005	08/02/2008	107491	109456	OPE007
001	ABI SAMIA	29,61 €		29,61 €	103,87 €	0560001	12/08/2008	109686	113371	FOR002
001	ABI SAMIA	9,04 €		9,04 €	103,87 €	0570003	12/09/2008	110114	113371	FOR002

Dans le cas d'un traitement de type « G » : on vous affiche 1 ligne par salarié avec comme référence le dernier bulletin :

Retour gestion

Total

Cumul > plancher

117 429,88

117 429,88

117 429,88

117 429,88

Cumul < plancher

0,00

0,00

Plancher

0,00

Filter à partir de

0,00

0,00

Rafraîchir

Tous

Les validés

Les non validés

Age	Nom, prénom	Brut 10%	Ina 90%	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N.bull	N. ctr	Qualif
001	ABA SAMIRA	202,48 €		202,48 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	112079	OPE007
001	ABI MUSTAPHA	168,97 €	7,72 €	161,25 €	161,25 €	0580003	12/10/2008	110559	113957	OPE001

Les données peuvent se classer, il suffit de cliquer sur le libellé de l'entête de colonne.

Toutes les valeurs négatives seront affichées en rose :

Retour gestion

Total

Cumul > plancher

143 079,00

125 895,41

Tous

Les validés

Les non validés

118 185,24

118 185,24

Cumul < plancher

-24 893,76

-7 710,17

Plancher

0,00

Filtre à partir de

0,00

0,00

Rafraichir

Age	Nom, prénom	Brut 10 %	Ina 90 %	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N.bull	N. ctr	Qualif
001	ALCALINE DANIEL	16,15 €		16,15 €	-63,41 €	0570003	12/09/2008	110127	112714	PEI001
001	ALCALINE DANIEL	9,10 €		9,10 €	-63,41 €	0570003	12/09/2008	110127	112886	PEI001
001	ALCALINE DANIEL	26,40 €	116,81 €	-90,41 €	-63,41 €	0570003	12/09/2008	110127	113656	PEI001
001	ALCALINE DANIEL	41,25 €	45,27 €	-4,02 €	-63,41 €	0570003	12/09/2008	110127	113656	PEI001
001	ALCALINE DANIEL	14,21 €		14,21 €	-63,41 €	0580003	12/10/2008	110570	113656	PEI001

Les colonnes :

- « solde M » correspond au montant mensuel par contrat et qui est la différence entre les rubriques 498 – 497
- « solde G » correspond au montant global annuel (addition de tous les « soldes M »)

Plancher :

Si vous saisissez une valeur et qu'ensuite vous cliquez sur « Rafraichir », le module vous affiche en rose toutes les valeurs en dessous du plancher.

Retour gestion		Total	Cumul > plancher	83 246,97	122 253,35	Tous		Les validés	Les non validés		
		118 185,24	Cumul < plancher	34 938,26	-4 078,13						
		Plancher	23,00	Filter à partir de	0,00	0,00	Rafraichir		Valider sélection	Annuler sélection	
Age	Nom, prénom	Brut 10 %	Ina 90 %	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N.bull	N. ctr	Qualif	
001	ABA SAMIRA	10,55 €		10,55 €	202,48 €	0530006	12/05/2008	108501	111260	OPE003	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	23,21 €		23,21 €	202,48 €	0530006	12/05/2008	108501	111260	OPE003	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	17,94 €		17,94 €	202,48 €	0530006	12/05/2008	108501	111439	AGE100	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	7,09 €		7,09 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111260	OPE003	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	3,77 €		3,77 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111439	AGE100	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	12,08 €		12,08 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111790	OPE003	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	33,66 €		33,66 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111887	OPE003	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	12,08 €		12,08 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111942	AGE100	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	13,81 €		13,81 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111942	AGE100	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	7,77 €		7,77 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	112079	OPE007	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	29,34 €		29,34 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	112079	OPE007	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	2,54 €		2,54 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	111790	OPE003	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	7,07 €		7,07 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	111887	OPE003	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	5,44 €		5,44 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	111942	AGE100	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	16,15 €		16,15 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	112079	OPE007	ABA SAMIRA
001	ABI MUSTAPHA	23,62 €		23,62 €	161,25 €	0540001	12/06/2008	108900	111938	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	33,36 €		33,36 €	161,25 €	0540001	12/06/2008	108900	111938	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	30,15 €		30,15 €	161,25 €	0540001	12/06/2008	108900	112132	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	11,97 €		11,97 €	161,25 €	0550003	12/07/2008	109289	111938	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	6,33 €		6,33 €	161,25 €	0550003	12/07/2008	109289	112132	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	5,18 €		5,18 €	161,25 €	0550003	12/07/2008	109289	112799	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	1,09 €		1,09 €	161,25 €	0560001	12/08/2008	109687	112799	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	7,57 €		7,57 €	161,25 €	0560001	12/08/2008	109687	113408	PRE010	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	1,59 €		1,59 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113408	PRE010	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	6,10 €		6,10 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113434	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	12,19 €		12,19 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113542	PRE010	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	21,47 €	7,72 €	13,75 €	161,25 €	0570003	12/09/2008	110115	113957	OPE001	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	1,28 €		1,28 €	161,25 €	0580003	12/10/2008	110559	113434	PRE003	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	2,56 €		2,56 €	161,25 €	0580003	12/10/2008	110559	113542	PRE010	ABI MUSTAPHA
001	ABI MUSTAPHA	4,51 €		4,51 €	161,25 €	0580003	12/10/2008	110559	113957	OPE001	ABI MUSTAPHA
001	ABI SAMIA	1,24 €		1,24 €	103,87 €	0500005	08/02/2008	107491	109456	OPE007	ABI SAMIA
001	ABI SAMIA	29,61 €		29,61 €	103,87 €	0560001	12/08/2008	109686	113371	FOR002	ABI SAMIA
001	ABI SAMIA	9,04 €		9,04 €	103,87 €	0570003	12/09/2008	110114	113371	FOR002	ABI SAMIA

Filter à partir de :

Il permet de n'afficher que les enregistrements pour lesquels vous avez au moins la valeur indiquée :

La 1^{ère} valeur du filtre permet d'afficher que les enregistrements correspondant à la colonne « Solde M ».

Retour gestion		Total	Cumul > plancher	148 075,00	117 429,88	Tous		Les validés	Les non validés		
		118 185,24	Cumul < plancher	24 893,76	0,00						
		Plancher	0,00	Filter à partir de	0,00	43,00	Rafraichir		Valider sélection	Annuler sélection	
Age	Nom, prénom	Brut 10 %	Ina 90 %	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N.bull	N. ctr	Qualif	
001	ABA SAMIRA	3,77 €		3,77 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111439	AGE100	ABA SAMIRA
001	ABA SAMIRA	33,66 €		33,66 €	202,48 €	0540001	12/06/2008	108899	111887	OPE003	ABA SAMIRA

La 2^{ème} valeur du filtre permet d'afficher que les enregistrements correspondant à la colonne « Solde G ».

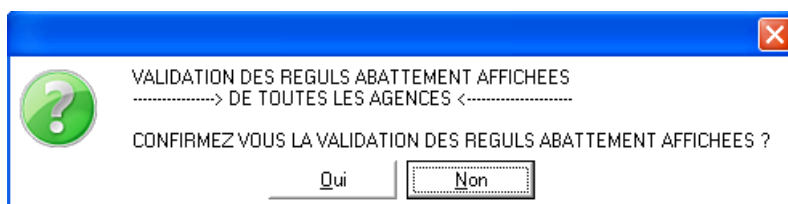
Le filtre permettra d'effectuer la sélection permettant la future génération de bulletin complémentaire.

Génération

Une fois, la sélection satisfaisante, cliquer sur le bouton «  »

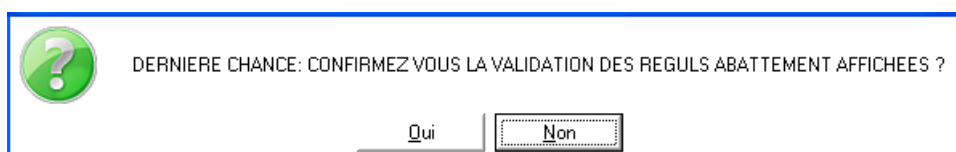
Tous les enregistrements sélectionnés seront pris en compte dans le futur traitement de paie.

Le message suivant s'affiche :



Cliquer sur « oui »

On vous demande un 2^{ème} message de confirmation :



Cliquer sur « oui »

Technique :

Cette procédure modifiera les enregistrements sélectionnés dans le fichier RECPPH en mettant le champ EXL à la valeur A11.

Vous pouvez ensuite visualiser les enregistrements validés, les non validés ou tous :

Retour gestion

Total 755,35 755,35 Cumul > plancher 15 073,05 8 465,53 Cumul < plancher -15 323,69 -7 710,17

Plancher 0,00 Filtre à partir de 0,00 0,00

Tous Les validés Les non validés

Rafraichir Valider sélection Annuler sélection

Age	Nom, prénom	Brut 10%	Ina 90%	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N.bull	N.ctr	Qualif
001	ABID YASSINE	7,33 €	4,95 €	2,38 €	3,92 €	0570003	12/09/2008	110117	113939	MAN102
001	ABID YASSINE	1,54 €		1,54 €	3,92 €	0580003	12/10/2008	110561	113939	MAN102
001	ADDOUL JABO	4,10 €		4,10 €	7,60 €	0550003	12/07/2008	109290	112745	MAN102
001	ADDOUL JABO	0,86 €		0,86 €	7,60 €	0560001	12/08/2008	109688	112745	MAN102
001	ADDOUL JABO	2,18 €		2,18 €	7,60 €	0570003	12/09/2008	110116	113905	MAN102
001	ADDOUL JABO	0,46 €		0,46 €	7,60 €	0580003	12/10/2008	110560	113905	MAN102

A tout moment vous pouvez annuler la sélection en cliquant sur le bouton « Annuler sélection »

Technique :

Cette procédure changera tous les enregistrements sélectionnés dans le fichier RECPHP en modifiant le champ EXL ayant valeur A11 en mettant celui-ci à la valeur A10.

En double cliquant sur le salarié, vous pouvez visualiser les réclamations générées :

Retour gestion

Total 118 185,24 118 185,24 Cumul > plancher 125 895,41 125 895,41 Cumul < plancher -7 710,17 -7 710,17

Plancher 0,00 Filtre à partir de 0,00 0,00

Tous Les validés Les non validés

Rafraichir

Age	Nom, prénom	Brut 10%	Ina 90%	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N.bull	N.ctr	Qualif
001	ABA SAMIRA	202,48 €		202,48 €	202,48 €	0550003	12/07/2008	109288	112079	OPE007

GESTION DES RECLAMATIONS CLIENT

Recherche

Personnel en cours ABA SAMIRA

Tous le personnel

Reclamations non traitées

Reclamations traitées

Historique des réclamations

RECLAMATION

Personnel	Pièce origine	Reclamation
Compte	Lot	Doc
Nom	D.rgl	Pièce
	Doc	Act
	Situa	Tit
001102799 ABA SAMIRA	0550003	12/07/2008
	P	109288
	BNP	R
		00000000

Traitement de la paie

Toutes les paies doivent être calculées pour l'année entière, si ce n'est pas le cas il est nécessaire de le faire et de fermer au préalable tous les lots de paie.

Le lot doit être fait pour toutes les agences.

Le lot de paie qui doit gérer les compléments de bulletin doit **OBLIGATOIREMENT** avoir en début de libellé complémentaire le code « **AB10** ».

Ce code permettra d'effectuer le recalcule des allègements ET de ne prendre que les réclamations de paie liées au calcul de l'abattement.

Procéder à une sauvegarde des fichiers avant ce traitement (à conserver au minimum) Verifier que tous les postes de travail sont bien déconnectés du logiciel au moment		
Environnement Société 001 Exercice 2008 du 01/01/2009 au 31/12/2009	Lot traitement 0610001 Situation 499N	Critères de sélection Période imputation 2008 12 Décembre 2008 Semaine arrêté 1 du 29/12/2008 au 04/01/2009 Commentaire AB10 REGUL ABATTEMENT

Les bulletins de régularisation

Entête de bulletin – régularisation par bulletin

Le bulletin sera intitulé « NLLE PAIE ».

L'intérimaire aura autant de bulletin « NLLE PAIE » que de bulletin d'origine avec comme information le numéro de bulletin de référence.

NLLE PAIE		ORIGINAL		N° S.S: 1 79 02 83 126 088 Matricule : 131/121020519 P.M		
Règlement le 11/12/2009 par Chèque CIC		BULLETIN DE PAIE numéro 0350056 - 102779			Page 1	
		Complément au bulletin 0260026 - 101399				
RUBRIQUES (les minutes sont exprimées en centièmes)	BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	TAUX PAT	COT. PAT

Entête de bulletin – régularisation globale.

Le bulletin sera intitulé « NLLE PAIE ».

L'intérimaire n'aura qu'1 seul bulletin avec comme information le dernier numéro de bulletin de référence.

Corps du bulletin

Si l'intérimaire n'a pas d'indemnités non soumises, le bulletin se présentera de la manière suivante :

Rappel période antérieure										
Période du 24/02/2009 au 28/02/2009		Contrat 131/101778								
CORDISTE		NCA								
496	Frais professionnels réintégré									
496	Brut initial	363.00								
496	Brut corrigé	363.00								
496	Abattement 10	-36.30								
496	Brut abattu	326.70								
496	Info: SMIC Plancher	287.48								
496	Régularisation abattement	-36.30								
C00	S.S. MALADIE	-36.30	0.750			-0.27	12.800	-4.66		
C05	S.S. VIEILLESSE PLAF	-36.30	6.650			-2.41	8.300	-3.01		
C07	S.S. VIEILLESSE TOTALITE	-36.30	0.100			-0.04	1.600	-0.58		
C09	COTISATION DE SOLIDARITE	-36.30					0.300	-0.11		
C11	FNAL SUR BRUT	-36.30					0.400	-0.15		
C12	FNAL/ TR.A	-36.30					0.100	-0.04		
C19	TRANSPORT	-36.30					1.800	-0.66		
C20	ACCIDENT DU TRAVAIL	-36.30					3.100	-1.13		
C25	ALLOCATION FAMILIALE	-36.30					5.400	-1.96		
C32	ASSEDIC TA	-36.30	2.400			-0.87	4.000	-1.46		
C36	A.G.S (TRA-TRB)	-36.30					0.030	-0.01		
C40	RETRAITE TR.A	-36.30	3.000			-1.09	4.500	-1.63		
C42	AGFF TR.A	-36.30	0.800			-0.29	1.200	-0.44		
C63	PREVOYANCE TRAsoumis CSG	-36.30	0.085			-0.03	0.075	-0.03		
C67	PREVOYANCE TRA	-36.30					0.280	-0.10		
C89	CONTRIBUTION FASTT / BRUT	-36.30					0.146	-0.05		
C90	COMITE ENTREPRISE	-36.30					1.500	-0.54		
C91	TAXE D'APPRENTISSAGE	-36.30					0.680	-0.25		
C92	FORMATION CONTINUE	-36.30					2.300	-0.83		
C93	EFFORT CONSTRUCTION	-36.30					0.450	-0.16		

	BRUT	Cotisations	Val hrs sup	IMPOSABLE	Non soumis	A déduire	GAINS	RETEHUES	Heures	Cot. P.Pat
Pér	-36.30	-5.00		5.00				-5.00		-17.77
Cum	14945.56	2505.55	1118.15	10457.16	6600.60	194.70			1070.55	
							NET A PAYER			
								5.00		

Si l'intérimaire a des indemnités non soumises, le bulletin se présentera de la manière suivante :

Rappel période antérieure										
Période du 06/03/2010 au 28/03/2010		Contrat 001/101315								
COMPTABLE		BMP								
496	Frais professionnels réintégré									
496	. IND. REPAS S/LIEU TRAVAIL	50.00								
496	. INDEMNITE DEPLACEMENT JT	100.00								
496	Brut initial	1786.84								
496	Brut corrigé	1936.84								
496	Abattement 10	193.68								
496	Brut abattu	1743.16								
496	Info: SMIC Plancher	1326.59								
496	Régularisation abattement	-43.68								
C00	S.S. MALADIE	-43.68	0.750			-0.33	12.800	-5.59		
C05	S.S. VIEILLESSE PLAF	-43.68	6.650			-2.90	8.300	-3.63		
C07	S.S. VIEILLESSE TOTALITE	-43.68	0.100			-0.04	1.600	-0.70		
C09	COTISATION DE SOLIDARITE	-43.68					0.300	-0.13		
C12	FNAL/ TR.A	-43.68					0.100	-0.04		
C19	TRANSPORT	-43.68					2.600	-1.14		
C20	ACCIDENT DU TRAVAIL	-43.68					1.160	-0.52		
C25	ALLOCATION FAMILIALE	-43.68					5.400	-2.36		
C32	ASSEDIC TA	-43.68	2.400			-1.05	4.000	-1.75		
C36	A.G.S	-43.68					0.030	-0.01		
C40	RETRAITE TR.A	-43.68	3.000			-1.31	4.500	-1.97		
C42	AGFF TR.A	-43.68	0.800			-0.35	1.200	-0.52		
C63	PREVOYANCE TRAS	-43.68	0.085			-0.04	0.155	-0.07		
C67	PREVOYANCE TRA	-43.68					0.170	-0.07		
C74	TAXE PREVOYANCE	-0.07					8.000	-0.01		
C87	FRET	-43.68					0.150	-0.07		
C89	CONTRIBUTION FASTT / BRUT	-43.68					0.146	-0.06		
C91	TAXE D'APPRENTISSAGE	-43.68					0.680	-0.30		
C92	FORMATION CONTINUE	-43.68					1.350	-0.59		

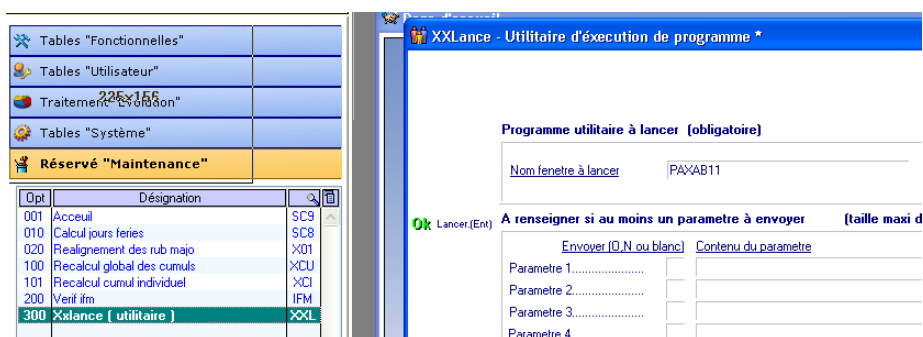
	BRUT	Cotisations	Val hrs sup	IMPOSABLE	Non soumis	A déduire	GAINS	RETENUES	Heures	Cot. P.Pat
Pér	-43.68	-6.02		6.02	-150.00			-6.02		
Cum	2977.37	518.57		3447.36	-317.40	-1300.00			230.00	-19.53
							NET A PAYER			
							6.02			

La catégorie prise en compte est celle du contrat.

Important : Une fois le lot de paie de régularisation fermé, il est impératif de retourner dans les catégories pour remettre les cotisations comme elles étaient initialement.

Fin de procédure

Retourner dans XXLANCE et saisir le nom du programme :



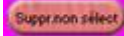
Valider

Paramétrage		Gestion des paramètres	
Opt.	Désignation	Filter	Ind
291	Agences concernées	Non renseigné = toutes les agences	10A
292	Clients / chantiers concernés	Non renseigné = toutes les clients	10C
293	Qualifications concernées	Non renseigné = toutes les qualifications	10Q
294	Personnel concerné	Non renseigné = tout le personnel	10P
295	Rubriques non soumises	a réintégrer dans le brut	10I
296	Accès -> Rubriques paies		RUB
297	Rubriques méthode	Rubriques permettant le recalcul du bulletin	10R
298	Accès -> Catégories employés		10T
299	Catégories concernées	Non renseigné = toutes les catégories	10D

Gestion période	
Lot début	120 Décembre 2011
Lot fin	131 Novembre 2012

Gestion période		Valeurs Smic	
Bulletin par bulletin ou Global (M ou G)	M	Valeur du Smic antérieur	0,000 jusqu'au
Incidence sur les allègements (1, 2 ou N)	1	Valeur du Smic antérieur	8,820 jusqu'au 11/01/2012
Mode de règlement par défaut	C	Valeur du Smic en cours	8,860

Traitement		Génération des réguls																																											
Annul lancement		Dès que la sélection est définitive, prendre l'option ci dessous pour enlever les réguls non sélectionnées (A10 dans le champ REPPHP.PHEXL) Si possible après la paie de régul																																											
Statistiques ☒ Tous ☐ Les validés ☐ Les non validés Rafraichir stat		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rub</th> <th>Désignation</th> <th>Gain</th> <th>Retenue</th> <th>Nb bull</th> <th>Nb pers</th> <th>Solde</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>457</td> <td>FRAIS PROFESS. ABATTU</td> <td></td> <td>-222467,18</td> <td>2972</td> <td>142</td> <td></td> </tr> <tr> <td>458</td> <td>REG. BRUT pour ABATTEMENT</td> <td></td> <td>60810,90</td> <td>8333</td> <td>613</td> <td></td> </tr> <tr> <td>459</td> <td>REG. BRUT pour ABATTEMENT</td> <td></td> <td>-60810,90</td> <td>8333</td> <td>613</td> <td>60810,90</td> </tr> <tr> <td>695</td> <td>FRAIS PROFESSIONNEL</td> <td></td> <td>222467,18</td> <td>2972</td> <td>142</td> <td></td> </tr> <tr> <td>456</td> <td>Commentaire abattement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Rub	Désignation	Gain	Retenue	Nb bull	Nb pers	Solde	457	FRAIS PROFESS. ABATTU		-222467,18	2972	142		458	REG. BRUT pour ABATTEMENT		60810,90	8333	613		459	REG. BRUT pour ABATTEMENT		-60810,90	8333	613	60810,90	695	FRAIS PROFESSIONNEL		222467,18	2972	142		456	Commentaire abattement					
Rub	Désignation	Gain	Retenue	Nb bull	Nb pers	Solde																																							
457	FRAIS PROFESS. ABATTU		-222467,18	2972	142																																								
458	REG. BRUT pour ABATTEMENT		60810,90	8333	613																																								
459	REG. BRUT pour ABATTEMENT		-60810,90	8333	613	60810,90																																							
695	FRAIS PROFESSIONNEL		222467,18	2972	142																																								
456	Commentaire abattement																																												

Cliquer sur le bouton «  »

Important : Il est possible d'utiliser ce module en cours d'année jusqu'à la gestion des éligibles. Par contre, ce module est une procédure annuelle et ne doit pas être utilisé pour générer des paies de régularisation en cours d'année.

Chapitre 4 Les éditions annexes

Introduction

L'accumulateur « 980 » brut qui s'imprime en pied de bulletin et qui est utilisé dans toutes les éditions comportant une notion de montant brut devient porteur du montant de l'abattement.

L'accumulateur « 980 – brut » devient donc un « brut abattu » ou brut fiscal.

Il est donc nécessaire de revoir le paramétrage de certaines éditions.

Les points ci-dessous permettent de vous indiquer les modifications de paramétrage à faire si vous souhaitez selon votre choix, imprimer le montant brut abattu ou bien le montant brut avant abattement (brut social).

Dans le principe, pour obtenir un brut avant abattement, il sera nécessaire d'ajouter à la rubrique 980, la rubrique 499.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, elle comporte les éditions principales.

Important : Avant toutes modifications, il est nécessaire de vous informer sur le type de brut à imprimer.

Attestation ASSEDIC

Pour accéder au paramétrage :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Mots clés paie/facture »

Interroger le mot clé : AS2011

Le paramétrage par défaut de l'impression du montant brut est le brut fiscal.

Exemple :

Ok Valider

Table

Société: 001 Indice: EMC

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	S	2	0	1	1			

Libellé

M o n t a n t B R U T

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
9	7	9	9	8	0	9	8	1	-	-	-	3	9	0	3	9	9	3	9	8	4	0	1						

Complements

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Sortir

Si on souhaitait ajouter la rubrique 499, il faudrait le faire derrière la rubrique 981 et décaler toutes les rubriques suivantes.

UNEDIC

Pour accéder au paramétrage :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Mots clés paie/facture »

Interroger le mot clé : UND001

Le paramétrage par défaut de l'impression du montant brut est le brut fiscal.

Exemple :

 Valider

Table

Société: 001 Indice: EMC

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
U	N	D	0	0	1			

Libellé

B R U T U N E D I C

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
9	7	9	9	8	0	9	8	1	-	-	-	3	9	0	3	9	8												

Complements

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

 Sortir

Si on souhaitait ajouter la rubrique 499, il faudrait le faire derrière la rubrique 981 et décaler toutes les rubriques suivantes.

Remarque : Il est nécessaire que le lot de « DFS » soit déclaré en même temps que les autres lots de paie (1 seule déclaration pour le mois).

Maladie

Pour accéder au paramétrage :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Mots clés paie/facture »

Interroger le mot clé : UR2011

Le paramétrage par défaut de l'impression du montant brut est le brut fiscal.

Exemple :

 Valider

Table

Société: 001 Indice: EMC

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
U	R	2	0	1	1			

Libellé

A T T . M A L A D I E : C A L C . M A L

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
9	7	9	9	8	0	9	8	1																						

Complements

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

 Sortir

Si on souhaitait ajouter la rubrique 499, il faudrait le faire derrière la rubrique 981.

Accident

Pour accéder au paramétrage :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Mots clés paie/facture »

Modifier le mot clé : UR2511

Le paramétrage par défaut de l'impression du montant brut est le brut fiscal.

Exemple :

 Valider

Table

Société: 001 Indice: EMC

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
U	R	2	5	1	1			

Libellé

A T T . A C C I D E N T : C A L C . M A L

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
9	7	9	9	8	0	9	8	1																					

Complements

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

 Sortir

Ajouter la rubrique 499 après la rubrique 981.

Marges

Pour accéder au paramétrage :

« Installation »

« Tables systèmes »

« Mots clés paie/facture »

Modifier le mot clé : MGEP02

Le paramétrage par défaut de l'impression du montant brut est le brut fiscal.

Exemple :

 Valider

Table

Société: 001 Indice: EMC

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
M	G	E	P	0	2			

Libellé

B r u t

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
9	7	9	9	8	0	9	8	1																						

Complements

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

 Sortir

Ajouter la rubrique 499 après la rubrique 981 pour obtenir le brut social et ajouter la rubrique 497 après la rubrique 499 pour récupérer les frais.

Chapitre 5 Contrôles

Il est très important d'effectuer toutes les vérifications liées aux bulletins (y compris les cotisations et les pieds de bulletins) et les éditions annexes (y compris les allègements).

Penser, entre autres, à vérifier des cas de paie avec des intempéries ou autres rubriques particulières, une valeur SMIC supérieure au brut abattu, avec et sans des IFM/CP, avec et sans une remontée d'indemnité...

Il est possible de créer des états de contrôles ou des listes via le paramétrage des états spécifiques ou le bilan social.

Calcul de la régularisation de l'abattement :

Régularisation abattement = Montant du brut initial – Montant du brut abattu

Remarque : le montant du brut abattu sera le montant du SMIC recalculé si celui-ci est supérieur au brut corrigé-10%.

Chapitre 6 Gestion par contrat

Attention :

Nous avons donné la possibilité de gérer le calcul et l'analyse de la DFS par contrat (au lieu de l'année entière), à partir de la version V9R2M1 PTF011. Toutefois, avant de mettre en place cette fonction, nous vous conseillons de vous assurer auprès de votre service juridique que **cette prise de décision est justifiable en cas de contrôle**.

Pour activer cette fonctionnalité, aller dans :

Installation

Tables systèmes

Option logicielle

Modifier le code *ABAPC et saisir « 1 » en position 3 du pavé « Valeurs ».

Exemple :

Sans l'option active :

Retour gestion		Total	Cumul > plancher		10 157,04 10 157,04		Tous		Les validés	Les non validés
		10 157,04 10 157,04	Cumul < plancher		0,00 0,00					
		Plancher 0,00	Filtre à partir de		0,00		Rafraichir		Dernière version	
Age	Nom, prénom	Brut 10%	Ina 90%	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N. bull	N. ctr	Qualif
009	NI MICKAEL	523,50		523,50	944,68	0740015	07/03/2008	100644	007276	MAC100
009	NI MICKAEL	421,18		421,18	944,68	0750008	11/04/2008	100716	007276	MAC100
009	SANTOS BRUNO	14,00		14,00	25,63	0740005	07/03/2008	100605	007283	MAC100
009	SANTOS BRUNO	3,23		3,23	25,63	0740015	07/03/2008	100646	007283	MAC100
009	SANTOS BRUNO	8,40		8,40	25,63	0750010	11/04/2008	100723	007340	MAC100

Sur notre exemple, le calcul de la colonne « Solde G » s'effectue pour l'ensemble des contrats. Vous pourrez effectuer un filtre sur cette colonne pour exclure certains salariés.

Avec l'option active :

Retour gestion		Total		Cumul > plancher		Cumul < plancher		Tous ☒ Les validés ☐ Les non validés ☐			
		10 157,04 8 817,27		10 157,04 8 817,27		0,00 0,00					
		Plancher 0,00		Filtre à partir de 0,00				Rafraîchir Dernière version			
Age	Nom, prénom	Brut 10%	Ina 90%	Solde M	Solde G	Lot initial	Réglé le	N. bull	N. ctr	Qualif	
009	NI MICKAEL	523,50		523,50	944,68	0740015	07/03/2008	100644	007276	MAC100	NI MICKAEL
009	NI MICKAEL	421,18		421,18	944,68	0750008	11/04/2008	100716	007276	MAC100	NI MICKAEL
009	SANTOS BRUNO	14,00		14,00	17,23	0740005	07/03/2008	100606	007283	MAC100	SANTOS BRUNO
009	SANTOS BRUNO	3,23		3,23	17,23	0740015	07/03/2008	100646	007283	MAC100	SANTOS BRUNO
009	SANTOS BRUNO	8,40		8,40	8,40	0750010	11/04/2008	100723	007340	MAC100	SANTOS BRUNO

Sur notre exemple, le calcul de la colonne « Solde G » s'effectue par contrat.

Vous pourrez effectuer un filtre sur cette colonne pour exclure certains contrats.